

Théâtre Nouvelle Comédie

Rapport du jury – octobre 2009

Concours de projet d'architecture à deux degrés en procédure ouverte

Introduction

Ce concours est la première pierre significative pour l'ensemble de ceux qui ont oeuvré pour que la Nouvelle Comédie devienne un jour une réalité à Genève. Que de péripéties, d'engagements, de rebondissements pour convaincre de cette nécessité d'intérêt public, de créer un outil de travail, un lieu digne de rencontre entre les artistes et le public.

Drame, comédie, tragédie, le spectacle, c'est notre vie.

Les architectes et scénographes qui ont participé à ce concours ont fait un travail remarquable pour enrichir le débat de ce que pourrait être cette Nouvelle Comédie. Je les remercie pour la qualité de leurs réflexions qui ont nourri le jury.

Celui-ci, très complémentaire, a siégé avec beaucoup de plaisir dans une très belle ambiance au milieu de tous ces projets.

Merci aux membres du jury pour ce premier acte responsable : recommander un lauréat à l'unanimité.

Le concours est un enjeu culturel important pour notre société. Tous ceux qui l'encouragent et tous ceux qui le font vivre en y participant méritent, au même titre que les acteurs de théâtre, une ovation.

M. Jean-Pierre STEFANI, Président du jury, architecte, Genève

Bien plus qu'un simple théâtre!

Le projet pour le bâtiment de la Nouvelle Comédie de Genève, porté depuis des années par les membres infatigables de l'Association pour une Nouvelle Comédie, est bien plus qu'un simple théâtre.

Il s'agit tout d'abord d'un bâtiment public, d'un équipement destiné à s'ouvrir à la population de Genève et de toute l'agglomération. A ce titre, ce projet a trouvé sa place sur le site en devenir de la future gare Ceva des Eaux-Vives, dont il constituera l'une des pièces maîtresses. L'insertion d'un tel programme dans ce lieu riche en potentiels prend tout son sens par la vocation de ce futur morceau de ville, qui concentre réseaux de transports urbains et régionaux, logements et équipements autour d'une large esplanade publique. Certes, les contraintes étaient nombreuses, l'espace un peu exigu, mais finalement, grâce aux propositions très diverses formulées par les 78 concurrents, ce projet a trouvé sa place, sa forme et sa configuration urbaine, en bordure de l'esplanade qu'il contribuera largement à faire vivre.

Mais le projet pour une Nouvelle Comédie de Genève, c'est aussi et surtout une idée forte, un projet culturel, une vision de société. C'est même, osons le terme, un manifeste. Tout au long du parcours, qui dure depuis des années et qui aboutit aujourd'hui au choix d'un projet d'architecture, ce concours et sa préparation ont été l'occasion pour les professionnels du théâtre, de faire partager aux professionnels de la construction et aux autres membres du jury, cette conviction profonde qui les anime sur la nature, le caractère et la vocation de ce futur édifice.

Ce théâtre-là, c'est tout un monde, un monde vivant, actif. C'est un morceau de ville, un morceau de vie, qui réunit sous un seul et même toit tous les métiers, les savoirs, les techniques et surtout les gens qu'il faut réunir pour construire, pendant des semaines et des mois, ce qui fera la magie d'un soir. Ce lieu-là, nous l'avons compris, est à l'opposé de l'idée d'une salle neutre, aseptisée et cosmopolite, destinée à accueillir indifféremment toute production en boîte, transportée de par le monde d'une salle à l'autre par containers et livrée "clés en mains", tel un lapin d'un chapeau. Non, la Nouvelle Comédie est tout sauf cela. Théâtre de création, atelier, fabrique ou ruche, le bâtiment pour la Nouvelle Comédie de Genève se veut ainsi, doit se comprendre, se lire et se donner à voir ainsi.

Beaucoup, parmi les concurrents l'ont compris, certains l'ont bien compris.

L'un d'entre eux, le groupe lauréat auteur du projet Skyline, l'a particulièrement bien compris et c'est à l'unanimité que le jury a considéré que ce projet, qui articule dans un juste équilibre représentativité et banalité, espaces publics et locaux de travail, magie de la nuit et vie quotidienne, réunit toutes les caractéristiques qui permettront de voir se concrétiser ce projet majeur pour Genève.

Merci donc à tous les concurrents dont les propositions ont alimenté un débat riche et fructueux au sein du jury. Merci aux membres du jury et à son président, Jean-Pierre Stefani pour la qualité de l'écoute, le respect mutuel et le caractère constructif des discussions.

Merci enfin et surtout aux membres de l'Association Nouvelle Comédie de nous avoir donné la chance de participer à ce projet et d'avoir bien voulu partager avec nous vos convictions, votre savoir, votre passion et surtout votre ténacité.... car le projet pour une Nouvelle Comédie de Genève c'est aussi une grande aventure que je me réjouis de poursuivre!

Isabelle Charollais

Architecte,
Codirectrice du département des constructions et de l'aménagement
Ville de Genève

01 / ORGANISATEUR ET MAÎTRE D'OUVRAGE

La Ville de Genève est l'organisateur du concours et le maître d'ouvrage.

02 / GENRE DE CONCOURS ET PROCEDURE

Il s'agit d'un concours international de projets d'architecture en procédure ouverte, à 2 degrés, tel que défini par les articles 3, 5 et 6 du règlement SIA 142, édition 1998, et conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

03 / OBJET ET OBJECTIF DU CONCOURS

La construction de la nouvelle liaison ferroviaire souterraine Cornavin, Eaux-Vives, Annemasse, (CEVA) va permettre de libérer, dans un quartier dense de la ville de Genève, des terrains actuellement occupés par la gare des Eaux-Vives. C'est dans le cadre de la réaffectation et de la valorisation de ce site, qui a fait l'objet d'un plan de quartier (PDQ), que s'insère le présent concours de projet pour la Nouvelle Comédie de Genève.

Il s'agit de construire un théâtre conçu comme un outil de création adapté aux exigences artistiques contemporaines et ayant vocation d'être un pôle de rassemblement et de rayonnement au-delà de la cité de par la qualité de ses équipements et la qualité de l'art qui s'y pratique.

Le concours a pour objectif d'obtenir des réponses diversifiées aux prérogatives du programme et permettre à la Ville de Genève de sélectionner un projet identifié pour ses qualités urbanistiques, architecturales, fonctionnelles, scénographiques et environnementales.

04 / PROGRAMME DES LOCAUX

Le fonctionnement d'un théâtre de création et d'accueil est complexe : il y a diversité des groupes y évoluant, des types de locaux et des états de fonctionnement qui affectent l'ensemble du bâtiment

Ce sont à la fois :

- le lieu d'accueil du public pendant et en dehors des représentations,
- le lieu de travail journalier d'une cinquantaine de personnes au moins,
- et le lieu de travail des artistes lors de périodes pouvant s'étaler sur plusieurs mois selon les spectacles.

La Nouvelle Comédie se compose de 3 entités essentielles :

• L'espace du public

Hall d'accueil, foyer, restaurant et direction artistique (1 300 m2 de surface utile).

Cette zone publique doit être un appel en faveur du théâtre ; c'est une vitrine qui rend curieux le passant ou le visiteur. Expositions, cafétéria, terrasse et librairie sont accessibles en dehors des heures de représentation. Tourné vers la ville, l'espace du public est un signal dynamique, lumineux et animé ; tourné vers les 2 salles, c'est un espace de mémoire, de convivialité et de curiosité.

Les spectateurs doivent être accueillis dans la plus grande convivialité.

Accès, billetterie, cafétéria, vestiaires sont organisés selon une lecture aisée ; s'y promener est un instant de détente qui sépare l'agitation de la vie du moment de la représentation.

• L'espace des théâtres

Salle et scène frontale, salle modulable, salles de répétition, foyers et loges des artistes, foyer des techniciens (3 400 m2 de surface utile).

La salle frontale

Elle dispose de 500 places. Le rapport scène-salle (12-14 mètres d'ouverture au cadre) permet l'installation d'une volée de gradins unique, dont le dernier rang serait éloigné d'une vingtaine de mètres du nez de scène, avec pour effet de rassembler la communauté du public tout en lui assurant les conditions d'écoute et de visibilité les plus adéquates.

La salle modulable

Elle dispose d'équipements mobiles permettant de créer différentes configurations scéniques et différents rapports entre le public et les artistes. Cette salle est

dédiée à la recherche et à l'exploitation de rapports scéniques spécifiques à des écritures particulières et à des paradigmes dramaturgiques nouveaux. Elle est un outil complémentaire à la salle frontale et d'égale importance.

Les salles de répétition

Les équipes de comédiens s'exercent dans deux salles dont les surfaces équivalent aux 2 plateaux de production (salle frontale et salle modulable). Ces salles peuvent d'une part, recevoir tout ou partie des scénographies exigées par le projet en cours et d'autre part, servir à des essais de lumière, de son ou de vidéo.

• L'espace des ateliers

Accès livraison et décors, atelier de montage et de production, atelier de peinture, direction technique, locaux techniques et stockage (3 400 m2 de surface utile).

Un théâtre de cette ampleur est en quelque sorte une usine, au sens industriel du terme, spécialisée dans la création de spectacles. La scénographie d'une création représente couramment plus de 10 tonnes de matériel à mettre en oeuvre (décors, éclairages, équipements divers, costumes), fabriqués sur place ou livrés dans des semi-remorques, installés sur la scène ou suspendus aux cintres, au-dessus des comédiens.

Les ateliers (constructions et préparation des éléments de la représentation) fonctionnent en exploitation continue; on y entreprend les futures productions, du matin au soir. Les ateliers de construction lourde (serrurerie, menuiserie et halles de montage) sont accessibles directement depuis l'extérieur par un quai de déchargement qui dessert aussi les 2 salles de spectacle.

En absolue priorité, ateliers et scènes doivent se situer au même niveau et communiquer entre eux au moyen de circulations généreuses.

Les ateliers secondaires (peintures, costumes, accessoires, etc.) ainsi que les 2 salles de répétition peuvent prendre place dans les étages (un monte-charge suffisamment vaste les relie aux ateliers et aux scènes).

Volumes, lumière naturelle et organisation du travail renvoient à une image d'espaces industriels. La présence de ces espaces situés sur le lieu même du théâtre permet un gain de cohérence dans le travail artistique et une optimisation de leur occupation et exploitation.

05 / CRITERES D'APPRECIATION

Les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants :

- L'insertion du projet dans le site, le respect du plan de quartier (PDQ).
- La qualité architecturale du projet dans son environnement et la qualité de la définition des accès.
- Les qualités fonctionnelle et scénographique de la proposition en adéquation avec le programme soit, fonctionnement des principales activités et relations entre les différents secteurs du programme, qualité des parcours intérieurs et extérieurs, rationalité des circulations, qualité des divers espaces du programme.
- L'adéquation entre le concept constructif, le concept énergétique, les matériaux et les aspects économiques.
- La prise en compte de considérations compatibles avec les principes du développement durable.

L'ensemble de ces critères n'est pas exhaustif. L'ordre dans lequel ils sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

06 / JURY

Président du jury

M. Jean-Pierre STEFANI, architecte, Genève

Vice-présidente

Mme Isabelle CHAROLLAIS, architecte, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement (DCA), Ville de Genève

Membres

Mme Martine KOELLIKER, codirectrice du département de la culture (DC), Ville de Genève

Mme Bojana VASILJEVIC MENOUD, architecte, direction générale de l'aménagement du territoire (DT), Etat de Genève

M. Yves BERNARD, scénographe, Bobigny

M. Alexandre FORISSIER, ingénieur civil/scénique, Genève

M. Michel KULLMANN, comédien, président de l'Association pour la Nouvelle Comédie de Genève (ANC)

M. Daniel MOSER, ingénieur civil CFF, chef du développement Ouest, représentant SOVAGEV (Société de valorisation gare des Eaux-Vives)

M. Bernard PAILLARD, président de la Fondation d'art dramatique (FAD)

M. Antoine DA TRINDADE, CFF Management de projets, directeur du projet CEVA

M. Eric PEYTREMANN, représentant des habitants du quartier des Eaux-Vives

Mme Anne LACATON, architecte, Paris

Mme Myrto VITART, architecte, Paris

M. Roger LOPONTE, architecte, Genève

M. François DE MARIGNAC, architecte, Genève

M. Félix WETTSTEIN, architecte, Lugano

M. Remo HALTER, architecte, Lucerne

Suppléants

M. Alain ROBBE, architecte, Genève

Mme Julia ZAPATA, architecte, Genève

M. Gilles LAMBERT, scénographe, Association pour la Nouvelle Comédie de Genève (ANC)

Experts

M. Alain MATHEZ, chef de la division autorisations, Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), Etat de Genève

M. Romain BERGER, ingénieur thermicien au service de l'énergie, Ville de Genève

M. Arthur SCHAFFNER, économiste de la construction, département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève

Assistance technique

M. Jean PRO BST, architecte, service d'architecture, Ville de Genève

M. Philippe WALLER, architecte, service d'architecture, Ville de Genève

07 / DISTINCTIONS ET PRIX

Le jury a disposé pour ce concours international de projet à deux degrés d'une somme globale de : CHF 320 000.– HT pour l'attribution d'environ 7 prix, d'éventuelles mentions et des indemnités, dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142, édition 1998.

Une indemnité d'un montant de : CHF 12 000.– HT a été allouée à chaque concurrent dont le projet a été admis au jugement du 2ème degré et reconnu conforme aux règlement et cahier des charges.

08 / CALENDRIER DU CONCOURS

1er degré

ouverture des inscriptions 26 janvier 2009
 questions jusqu'au 27 février 2009
 réponses du jury sur SIMAP dès le 9 mars 2009
 rendu des projets 24 avril 2009
 jugement du 1er degré dès le 6 mai 2009
 information par le notaire à tous les concurrents 18 mai 2009

2ème degré

délai de confirmation de participation
 à transmettre au notaire jusqu'au 2 juin 2009
 1ère série de questions des concurrents au notaire jusqu'au 19 juin 2009
 délai de remise de la composition d'équipe 26 juin 2009
 réponses du jury par le notaire dès le 30 juin 2009
 2ème série de questions des concurrents au notaire jusqu'au 14 août 2009

réponses du jury par le notaire dès le 25 août 2009
rendu des projets 25 septembre 2009
jugement du 2ème degré du 7 au 9 octobre 2009
conférence de presse et vernissage 2 novembre 2009
exposition des projets au Forum Faubourg du 3 au 21 novembre 2009

09 / LISTE DES PROJETS RENDUS

L'organisateur a reçu 99 inscriptions. 79 projets ont été rendus.

1 opening night	2 RIDEAUVENVERRE
3 LE FORUM	4 113LC70
5 VIRTUALITE	6 PASQUEBEAU
7 2761013055133	8 7170717
9 scénepublique	10 JARDINCOURT
11 Pleatboxes	12 UPKSCAM
13 ANTIGONE	14 0333678
15 PSRB1509-58	16 UN AUTRE REGARD
17 DUB SIDE	18 HMGK 222
19 ENTRE ACTES	20 traversez-svp
21 montageS	22 611TGC110
23 PRO SPERO	24 00II0II0
25 coup de théâtre	26 ... NUR SPIELEN !
27 BRILLANTES	28 INTERFACE
29 L3R1D34U	30 SKYLINE
31 ATTILIUS	32 APOIDEA 401
33 1XVOLT7	34 La Servante
35 EROSION	36 BEE OR NOT
37 THEATREVERT	38 294578994
39 ROSE SELAVY	40 BALLET MECANIQUE
41 GNC260109	42 SA1441AS
43 MICRO MEGAS	44 FABRICA
45 NCG2104	46 5652878
47 PAPILLON	48 F19011974Q
49 AMPBHTDEM	50 625240209
52 malaparte	53 FRACTALE
54 popocatepetl	55 HAPPYCULTURE (a)
56 PARADIS	57 COM3DI3
58 PROJECTIONS	59 GODOT2.0
60 7825632229	61 transmission
62 Hippocastanum	63 c'est un plancher de scène, du bois...
64 SUISSE1207	65 sortie
66 ARLEQUIN	67 NCG 2020
68 lever de rideau	69 PANTALEON
70 happyculture (b)	71 NVLCDGNV
72 QUATRE PORTES	73 BC3GKL2MS
74 Charlotte et Véronique, ou Tous les garçons s'appellent Patrick	76 ò odessa
75 box-it	78 magellan
77 montera	80 ARLETTY
79 AMLJKCSGN	

10 / CONTROLE ET CONFORMITE DES PROJETS RENDUS

78 projets et maquettes sont parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits.
Le projet n° 8 n'a pas rendu la maquette dans les délais prescrits.

11 / EXPERTISES DES PROJETS RENDUS

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents.

Elle a été conduite du 27 avril au 5 mai 2009, par les experts du jury, soit :

M. Alain Mathey, chef de la division autorisations, Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), Etat de Genève

M. Romain Berger, ingénieur thermicien au service de l'énergie, Ville de Genève

M. Arthur Schaffner, économiste de la construction, Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève

12 / PROJETS ADMIS AU JUGEMENT

Le jury a siégé au complet du 6 au 8 mai 2009.

Compte tenu des contrôles de conformité des projets rendus, le jury décide à l'unanimité :

- d'admettre au jugement tous les projets et maquettes parvenus dans les délais.
- d'exclure du jugement le projet n° 8, n'ayant pas rendu la maquette dans les délais prescrits.

13 / PRISE DE CONNAISSANCE DES PROJETS

L'ensemble du jury procède à une première prise de connaissance des projets, en présence des experts et des organisateurs, qui commentent chacun des projets devant les planches.

14 / PROJETS à EXCLURE DE LA REPARTITION DES PRIX

Conformité au programme et cahier des charges.

Après la première prise de connaissance des projets, le jury constate que les projets remis répondent dans les grandes lignes au programme et au cahier des charges, à l'exception de quelques écarts mineurs sur des éléments de programme et de périmètre d'évolution. Le jury décide à l'unanimité de n'exclure aucun projet du jugement ni de la répartition des prix.

15 / RESULTATS DU PREMIER DEGRE

15.1 / PREMIER TOUR du jugement

Le jury procède à une approche critique de chaque projet basée sur les critères d'appréciation :

- Qualité générale de l'insertion du projet dans le site.
- Qualité architecturale du projet dans son environnement / qualité de la définition des accès.
- Fonctionnement des principales activités et relations entre les différents secteurs du programme. Qualité des parcours intérieurs et extérieurs, rationalité des circulations, qualité des divers espaces du programme.
- L'adéquation entre le concept constructif, le concept énergétique, les matériaux et les aspects économiques. Projet respectueux de l'esprit de développement durable.

Le jury décide, sur la base des critères énoncés, de déterminer quels sont les projets qui ne répondent que partiellement à l'un ou l'autre des critères de jugement. Le jury débat et délibère devant chaque projet, en relevant quels sont les qualités et les points insuffisants.

Les projets éliminés qui ne répondent que partiellement aux critères portent les numéros et devises suivants :

1 opening night

3 LE FORUM

6 PASQUEBEAU

11 Pleatboxes

13 ANTIGONE

17 DUB SIDE

19 ENTRE ACTES

21 montageS

23 PRO SPERO

26 ... NUR SPIELEN !

28 INTERFACE

34 LA SERVANTE

2 RID EAUENVERRE

5 VIRTUALITE

10 JARDINCOURT

12 U PKSCAM

16 UN AUTRE REGARD

18 HMGK 222

20 traversez-svp

22 611TGC110

24 OIOIO

27 BRILLANTES

33 1XVOLT7

35 EROSION

36 BEE OR NOT
41 GNC260109
43 MICRO MEGAS
45 NCG2104
47 PAPIILLON
50 625240209
53 FRACTALE
57 COM3DI3
59 GODOT2.0
61 transmission
64 SUISSE1207
67 NCG 2020
69 PANTALEON
73 BC3GKL2MS

75 box-it
78 magellan
80 ARLETTY

37 THEATREVERT
42 SA1441AS
44 FABRICA
46 5652878
49 AMPBHTDEM
52 malaparte
56 PARADIS
58 PROJECTIONS
60 7825632229
62 Hippocastanum
65 sotie
68 lever de rideau
70 happyculture (b)
74 Charlotte et Véronique, ou Tous les garçons s'appellent Patrick
77 montera
79 AMLJKCSGN

15.2 / DEUXIEME TOUR DU JUGEMENT

Le jury s'est attardé à affiner le jugement sur le plan qualitatif de chaque critère. Il procède à une analyse plus détaillée en tenant compte tout particulièrement des critères suivants :

- Insertion dans le site, volumétrie et définition des accès.
- Qualité architecturale du projet dans son environnement.
- Qualité fonctionnelle et scénographique de la proposition en adéquation avec le programme.

Les projets éliminés portent les numéros et devises suivants :

14 0333678	15 PSRB1509-58
25 coup de théâtre	29 L3R1D34U
31 ATTILIUS	32 APOIDEA 401
37 THEATREVERT	39 RROSE SELAVY
40 BALLET MECANIQUE	48 F19011974Q
55 HAPPYCULTURE (a)	66 ARLEQUIN

15.3 / TOUR DE REPECHAGE

Avant de confirmer le choix définitif des projets retenus pour le 2ème degré, le jury procède à une nouvelle lecture de tous les projets. Ce travail permet le repêchage du projet suivant :

23 PROSPERO

15.4 / QUATRIEME TOUR DU JUGEMENT

Le jury procède à une analyse détaillée des 10 projets restants sur la base de l'ensemble des critères du jugement énoncé dans le cahier de charges.

Après examen, le jury élimine le projet portant le numéro et la devise suivants :

23 PROSPERO

15.5 / RESULTATS DU JUGEMENT DU PREMIER DEGRE

Le jury confirme le maintien des 9 projets suivants pour le second degré :

4 113LC70	7 2761013055133
9 scénepublique	30 SKYLINE
54 popocatepetl	63 c'est un plancher de scène, du bois...
71 NVLCDGNV	72 QUATRE PORTES
76 ò odessa	

Afin de garantir l'anonymat des auteurs des projets, toutes les informations aux concurrents sont communiquées par le notaire, étude Gampert et Demierre-Morand, Me Françoise Demierre-Morand, conformément aux clauses relatives à la procédure. Les concurrents retenus pour le second degré ont reçu une critique générale, une

critique individuelle, le règlement et programme du second degré et une maquette, par l'intermédiaire du notaire.

16 / RESULTATS DU DEUXIEME DEGRE

16.1 / LISTE DES PROJETS RENDUS

Le notaire a reçu dans les délais indiqués par le règlement, les 9 projets retenus et leurs maquettes.

4 113LC70

7 2761013055133

9 scènepublique

30 SKYLINE

54 popocatepetl

63 c'est un plancher de scène, du bois...

71 NVLCDGNV

72 QUATRE PORTES

76 ò odessa

16.2 / CONTRÔLE et CONFORMITE DES PROJETS RENDUS

Le notaire a confirmé avoir reçu l'ensemble des attestations conformément aux clauses relatives à la procédure pour les 9 projets retenus.

16.3 / EXPERTISE DES PROJETS RENDUS

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents.

Elle a été conduite du 28 septembre au 6 octobre 2009, par les experts du jury, soit :

M. Alain Mathey, chef de la division autorisations, Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), Etat de Genève

M. Romain Berger, ingénieur thermicien au service de l'énergie, Ville de Genève

M. Arthur Schaffner, économiste de la construction, Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève

16.4 / PROJETS ADMIS AU JUGEMENT

Le jury a siégé au complet du 7 au 8 octobre 2009.

Monsieur Antoine Da Trindade, membre du jury et directeur du projet CEVA, CFF Management de projets, a été excusé et a été remplacé par le suppléant, Monsieur Alain Robbe, architecte à Genève.

16.5 / PRISE DE CONNAISSANCE DES PROJETS

L'ensemble du jury procède à une première prise de connaissance des projets, en présence des experts et des organisateurs, qui commentent chacun des projets devant les planches.

16.6 / PROJETS à EXCLURE DE LA REPARTITION DES PRIX

Conformité au programme et cahier des charges.

Après la première prise de connaissance des projets, le jury constate que les projets remis répondent dans les grandes lignes au programme et au cahier des charges, à l'exception de quelques écarts mineurs sur des éléments de programme et de périmètres d'évolution.

Les experts communiquent que seul le projet n° 72 QUATRE PORTES modifie le PDQ, soit les dimensions en longueur du bâtiment D et l'émergence nord de la gare.

Toutefois le jury décide à l'unanimité de n'exclure aucun projet du jugement ni de la répartition des prix et mentions.

16.7 / PREMIER TOUR DU JUGEMENT

Le jury procède à une approche critique de chaque projet basée sur les critères d'appréciation :

- Insertion dans le site et clarté des accès
- Traitement architectural et adaptation au thème
- Fonctionnalité et respect du programme
- Potentiel d'adaptabilité et flexibilité du projet
- Traitement des espaces extérieurs (abords)
- Environnement et énergie
- Economie de moyens
- Choix structurels

une réalité de qualité. Par ailleurs le jury recommande au maître de l'ouvrage de saisir l'occasion du développement de ce projet issu du concours pour tenter de requalifier et d'adapter le PDQ, tout particulièrement l'immeuble D situé face à ce futur projet.

Les membres du jury informent qu'ils se tiennent à disposition des utilisateurs et du maître de l'ouvrage pour les accompagner dans le processus de mise en route et de communication avec le public.

18 / APPROBATION DU JURY

Président

M. Jean-Pierre STEFANI

Vice-présidente

Mme Isabelle CHAROLLAIS

Membres

Mme Martine KOELLIKER

Mme Bojana VASILJEVIC MENOUD

M. Yves BERNARD

M. Alexandre FORISSIER

M. Michel KULLMANN

M. Daniel MOSER

M. Bernard PAILLARD

M. Antoine DA TRINDADE (excusé)

M. Eric PEYTREMANN

Mme Anne LACATON

Mme Myrto VITART

M. Roger LOPONTE

M. François DE MARIGNAC

M. Félix WETTSTEIN

M. Remo HALTER

M. Alain RO BBE

Suppléants

Mme Julia ZAPATA

M. Gilles LAMBERT

19 / LEVEE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et l'attribution des prix et mentions, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement.

PRIX ET MENTIONS

1^{er} rang, 1^{er} prix

Projet no 30 SKYLINE

Architectes :	GRAVIER MARTIN CAMARA Sarl	Paris / France
Collaborateurs :	Laurent Gravier, Sara Martin Camara	
Scénographes :	CHANGEMENT A VUE	Paris / France

Collaborateurs : Michel Fayet

2^e rang, 2^e prix **Projet no 04 113LC70**

Architectes : **Maxime Busato Architecture** Metz / France
Collaborateurs : Maxime Busato
Scénographes : **KANJU** St Cannat /
France
Collaborateurs :

3^e rang, 3^e prix **Projet no 71 NVLCDGNV**

Architectes : **Ateliers Jean Nouvel** Paris / France
Collaborateurs : Jean Nouvel, Michel Pélissié
Scénographes : **dUCKS SCENO** Villeurbanne /
France
Collaborateurs : Adelino De Sousa, Michel Cova

4^e rang, 4^e prix **Projet no 76 ?ODESSA**

Architectes : **Pont 12 architectes SA** Lausanne /
Suisse
Collaborateurs : François Jolliet, Guy Nicollier, Antoine Hahne, Olivier Neiva, Alexandre Zysman, Héloïse Gailing, Anna Küenzi, Marc Frochoux
Scénographes : **Artscéno Ph. Warrant** Genève / Suisse
Collaborateurs : Philippe Warrant
Scénographes : **Etude d'équipement scénographique** Bénouville /
France
Collaborateurs : Thierry Guignard

5^e rang, 5^e prix **Projet no 09 Scènepublique**

Architectes : **ma0 / emmaeazero studio associato d'architettura** Roma / Italie
Collaborateurs : Ketty di Tardo, Alberto Iacovoni, Luca La Torre
Scénographes : **Dari automazioni srl** Roma / Italie
Collaborateurs : Antonio Dari

Mention **Projet no 72 QUATRE PORTES**

Architectes : **dl-a, designlab-architecture SA** Carouge /
Suisse
Collaborateurs : Patrick devanthéry, Inès lamunière, Olivier Andréotti, Christophe Joud, Miriam Bleikolm, Claire Porte
Scénographes : **Architecture & Technique** Montigny Le
Bretonneux / France
Collaborateurs : Jacques Moyal, Gérard Fleury, Mathilde Moreau, Gabrielle Lebreton, Nadine Petitjean, fabienne Larcade

Non primé 2^{ème} degré

Projet no 07 2761013055133

Architectes : Francis Soler Paris / France
Collaborateurs : Francis Soler, Sylvia Bourgoïn, Stefan Matthys, Boris Schneider,
Stéphane Levraud, Johnathan Ablondi
Scénographes : BABEL Paris / France
Collaborateurs : Michel Seban

Non primé 2^{ème} degré

Projet no 54 POPOCATEPELT

Architectes : Fruehauf Henry & Viladoms GmbH Basel / Suisse
Collaborateurs : Claudius Fruehauf, Guillaume Henry, Carlos Viladoms
Scénographes : Planungsgruppe AB – Bühnentechnik AG Leutwil / Suisse
Collaborateurs : Ernst Schulthess

Non primé 2^{ème} degré
scène, bu bois...

Projet no 63 C'est un plancher de

Architectes : Marchi architectes Paris / France
Collaborateurs : Nicolas Marchi, Adélaïde Marchi, Federico Kraus, Marc Rihouey
Scénographes : SCENE Paris / France
Collaborateurs : Andja Stoïca

PROJETS 1^{er} Degré

Projet no 1 opening night

Architectes : Aeby & Perneger SA Genève / Suisse

Projet no 2 RIDEAUENVERRE

Architectes : KAROLYI ISTVAN Budapest / Hongrie

Projet no 3 LE FORUM

Architectes : Flore Stuby et Stéphane Guberan Begnins / Suisse

Projet no 5 VIRTUALITE

Architectes : Christian Kennerknecht Architekt Berlin / Allemagne

Projet no 6 PASQUEBEAU

Architectes : Croubalian, Delacoste, Neerman Genève / Suisse

Projet no 8 7170717

Architectes : Sadar Vuga Arhitekti D.O.O Ljubljana / Slovénie

Projet no 10 JARDINCOURT

Architectes : Archmp Moosbrugger Pfandl zt GmbH Dornbirn / Autriche

Projet no 11 Pleatboxes

Architectes : WHAD Paris / France

Projet no 12 UPKSCAM

Architectes : Camilo Rebelo Arquitecto unipessoal Lda Porto / Portugal

Projet no 13 ANTIGONE

Architectes : agps.architecture Zürich / Suisse

Projet no 14 0333678

Architectes : Giuseppe Iodice, Francesco Iodice, marcello Silvestre, Orsola Pezone
Aversa / Italie

Projet no 15 PSRB1509-58

Architectes : LANDS Sagl Lugano / Suisse

Projet no 16 UN AUTRE REGARD

Architectes : Mauro Turin Architectes Lausanne / Suisse

Projet no 17 DUB SIDE

Architectes : JLCC Arquitectos Lda Lisboa / Portugal

Projet no 18 HMGK222

Architectes : FRPO Nolaster (Rodriguez y oriol arquitectos Slp)

Madrid / Espagne

Projet no 19 ENTRE ACTES

Architectes : Fabrice Jactard/Kheang Tan Architectes Paris / France

Projet no 20 traversez-svp

Architectes : Studio Semerano

Padova / Italie

Projet no 21 montageS

Architectes : Claden Andermatt architectes

Carouge / Suisse

Projet no 22 611TGC110

Architectes : Ian Ritchie Architects Ltd

London / Grande-Bretagne

Projet no 23 PROSPERO

Architectes : Studio Andrew Todd Ltd

Paris / France

Projet no 24 OIIOIIO

Architectes : Riccardo Vannucci

Roma / Italie

Projet no 25 coup de théâtre

Architectes : Graeme Mann & Patricia Capua Mann

Lausanne / Suisse

Projet no 26 ...NUR SPIELEN !

Architectes : Werner Francesco Archibette

Certoux / Suisse

Projet no 27 . BRILLANTES

Architectes : Marazzi Architetti

Parma / Italie

Projet no 28 INTERFACE

Architectes : NAT Office – Christian Gasparini architetto
italie

Reggio Emilia /

Projet no 29 L3 R1D34U

Architectes : Jacques Ferrier Architectures

Paris / France

Projet no 31 ATTILIUS

Architectes : Lacroix Chessex

Genève / Suisse

Projet no 32 APOIDEA 401

Architectes : AS. Architecture studio

Paris / France

Projet no 33 1XVOLT7

Architectes : Fabre-Speller Sàrl, architectes

Clermont-Ferrand / France

Projet no 34 La Servante

Architectes : Sophie Marée Architecture

Genève / Suisse

Projet no 35 « EROSION »

Architectes : Christoph Schmid, Dipl. Arch. ETH/SIA
Espagne

Madrid /

Projet no 36 BEE... OR NOT

Architectes : Mentha & Rosset Architectes SA

Genève / Suisse

Projet no 37 THEATREVERT

Architectes : Jesus Sanz Castro

Palma de Mallorca / Espagne

Projet no 38 294 578 994

Architectes : Querkraft Architekten ZT GmbH Vienne / Autriche

Projet no 39 Rrose Sélavy

Architectes : Park Architekten AG Zürich / Suisse

Projet no 40 BALLET MECANIQUE

Architectes : Dürig AG Zürich / Suisse

Projet no 41 GNC260109

Architectes : Blond & Roux, Architectes Paris / France

Projet no 42 SA 1441 AS

Architectes : SAREA Alain Sarfati Architecture Paris / France

Projet no 43 MICROMEGAS

Architectes : Guillermo Garcia Gomez, architecte d.e.s.a. Paris / France

Projet no 44 FABRICA

Architectes : Architetto Nicolo Privileggio - Milano / Italie
Architetto Marialessandra Secchi

Projet no 45 NCG2104

Architectes : Andrea Perego, De Felice francesco Milano / Italie

Projet no 46 565878

Architectes : Brossy & Associés Sàrl Paris / France

Projet no 47 PAPILLON

Architectes : Manuelle Gautrand Architecte Paris / France

Projet no 48 F19011974Q

Architectes : Fiszer Atelier 41 Paris / France

Projet no 49 AMPBHTDEM

Architectes : Archidev Sàrl Cachan / France

Projet no 50 6252400209

Architectes : Maurizio Targa Milano / Italie

Projet no 52 MALAPARTE

Architectes : ro.ma Rooesli & maeder gmbh Lucerne / Suisse

Projet no 53 FRACTALE

Architectes : Karv Architecture & Design LLC Londres / UK

Projet no 55 HAPPY CULTURE

Architectes : Agence d'architecture Nicolas C.Guillot Lyon / France

Projet no 56 PARADIS

Architectes : Thibault Wirz architecte D.E.S.A. Marseille / France

Projet no 57 COM3EDI3

Architectes : Marc Ruetschi SA Lausanne / Suisse

Projet no 58 PROJECTIONS

Architectes : ASS Architectes Associés SA Genève / Suisse

Projet no 59 G O D O T 2.0

Architectes : Sibylle Kössler / Sara Formery Lausanne / Suisse

Projet no 60 7825632229

Architectes : Empeyta et Alberi architectes Genève / Suisse

Projet no 61 TRANSMISSION

Architectes : Ptarchitekten
(Tobias Jörn, Philipp Eichstädt) Hanovre / Allemagne

Projet no 62 HIPPOCASTANUM

Architectes : B29-Thomas Bregman Genève / Suisse

Projet no 64 SUISSE1207

Architectes : BaksvanWengerden Architecten Amsterdam / Hollande

Projet no 65 SOTIE

Architectes : Jean-Marie Bondallaz Architecte FAS-SIA Genève / Suisse

Projet no 66 ARLEQUIN

Architectes : MPH Architectes Sàrl Lausanne / Suisse

Projet no 67 NCG 2020

Architectes : Atelier d'architectes Genève / Suisse
Athanas Spitsas & Dominique Zanghi

Projet no 68 LEVER LE RIDEAU

Architectes : Atelier Oi SA La Neuveville / Suisse

Projet no 69 PANTALEON

Architectes : Schmid Schärer Architekten GmbH Zürich / Suisse

Projet no 70 HAPPYCULTURE

Architectes : Association temporaire de bureaux Andrea
Calanchini & Véronique Favre Genève / Suisse

Projet no 73 BC3GKL2MS

Architectes : Atelier d'architecture Chatillon Ferney-Voltaire / France

Projet no 74 Charlotte et Véronique, ou Tous les garçons s'appellent Philippe

Architectes : Bruckhardt Partner SA Lausanne / Suisse

Projet no 75 BOX-IT

Architectes : Meier + Associés Genève / Suisse

Projet no 77 MONTERA

Architectes : Undend Architektur AG Zürich / Suisse

Projet no 78 MAGELLAN

Architectes : Alberto Sanchez Corral Malaga / Espagne

Projet no 79 AMLJKCSGN

Architectes : [vazistas] + Localarchitecture Lausanne / Genève

Projet no 80 ARLETTY

Architectes : Atelier d'Architecture 3BM3 SA Genève / Suisse

Commentaire du jury

Projet N°30 SKYLINE

Le projet s'insère dans le site avec une volumétrie différenciée très judicieuse dans ce contexte urbain du quartier des Eaux-Vives. Les échappées visuelles que cette volumétrie instaure contribuent à générer des relations spatiales de qualité avec le tissu bâti existant et futur. Ce jeu d'alternance dans les volumes participe très subtilement à donner du caractère à l'implantation du projet dans ce lieu. Il s'en dégage une image d'un bâtiment public contemporain, mais non monumental. L'implantation du bâtiment et son concept d'organisation expriment la volonté claire de développer, avec l'esplanade, un espace public de qualité, une relation conviviale et fusionnelle dédiée à la ville et au théâtre, tant pour les utilisateurs que pour les promeneurs. Le théâtre est conçu comme un espace appropriable faisant corps avec l'espace public de l'esplanade. La mise à disposition d'un espace de transition, proposé comme une continuité de l'espace public dans le théâtre, accentue ce sentiment de communion entre l'institution théâtrale et la ville. Les activités qu'il abrite, restaurant-bar, foyer librairie, billetterie, expositions..., lui confèrent une vie propre, animée comme un lieu d'échange. Cet espace, en relation permanente avec l'esplanade, augmente davantage son attractivité et son intérêt, en faisant participer le public comme spectateur des activités du théâtre.

La transparence visuelle mise en place dans ce projet, privilégie le spectacle sur cette ruche qui crée et oeuvre pour la préparation des décors et des costumes, et crée des conditions très confortables de lumière naturelle pour les espaces de travail permanents. Cette volonté d'introduire dans le concept du projet cet aspect didactique pour la population met en valeur l'ouverture souhaitée par les utilisateurs de cette institution. Montrer l'usine, le chantier quotidien, la machine à créer les spectacles est un élément qui a beaucoup séduit le jury et qui confère à ce lieu une magie complémentaire. Le traitement des façades participe à la mise en valeur du concept du projet, de son organisation et de sa lisibilité dans la ville. Le métal, comme ruban déployé sur les toitures et les façades latérales, met en scène les deux grandes façades vitrées. L'une faisant corps avec l'esplanade est dédiée à la communication avec la ville, à l'identification du théâtre. L'autre, parfaitement parallèle sur l'arrière, assure la transparence et les perspectives visuelles vers le quartier résidentiel existant. L'accès aux salles de spectacle depuis le hall principal situé au niveau de l'esplanade et la transparence qu'il génère ont été très convaincants.

Sur le plan scénographique, le projet offre des qualités très appréciables. L'organisation proposée est en parfaite adéquation avec l'image que véhicule ce projet. Le jury a émis quelques réserves sur les liaisons et la circulation intérieure dans la partie administrative qui doivent être améliorées.

Le projet répond avec des propositions bien argumentées aux exigences du développement durable et énergétique. Le concept du projet permet une approche structurelle sans difficultés majeures. L'analyse des paramètres économiques situe ce projet dans la catégorie moyenne des évaluations. Le concept urbanistique et architectural de qualité proposé avec ce projet, participe à conforter cette analyse et à la rendre perfectible.

Projet N°4 113LC70

Le projet, avec la volumétrie proposée, se positionne dans le site avec beaucoup de pertinence. Cette stratégie d'implantation avec des volumes différenciés contribue à créer un bon rapport avec le quartier existant et les bâtiments futurs. Cette insertion favorise l'impression pour l'esplanade d'un espace public généreux.

La masse compacte qui émerge dans la ville permet une bonne lisibilité de l'identité du théâtre. Le jury a beaucoup apprécié les perspectives et les dégagements visuels qu'offre cette implantation dans le site. Le restaurant tel qu'il a été positionné contribue à mettre en valeur ce jeu d'équilibre des volumes que propose ce projet. La matérialité proposée pour les façades constitue un signe architectural fort dans la ville.

L'accès au théâtre est mis en scène comme un parcours. Depuis l'esplanade, on sent la présence du théâtre avec ses volumes fortement matérialisés dans la ville.

Le public est dirigé vers un passage couvert situé sous le restaurant et, en le franchissant, il découvre un parvis de théâtre très intimiste jouant le rôle d'une place traitée comme un espace public privé. De cet espace, on accède au foyer du théâtre, à la billetterie, librairie et au restaurant qui surplombe cette place.

Le jury, s'il a apprécié la cohérence du concept du projet, regrette que la mise en valeur de ce parcours renforce l'image d'un théâtre élitiste, très présent dans la ville avec son image mais dont les activités quotidiennes sont peu appropriables et peu perceptibles par la population. Ce manque de communication conviviale et d'ouverture vers l'extérieur est regretté.

L'organisation et le fonctionnement du théâtre sont de qualité. Le jury a émis quelques critiques sur la gestion des flux et des parcours intérieurs. L'intervention très importante sur le site pour l'accès livraison n'a pas convaincu le jury par l'ampleur de son intervention. La qualité et l'élaboration des propositions, de la composition des façades et l'attention portée à une conception structurelle simple et rationnelle ont été très appréciées par le jury.

Sur le plan énergétique et du développement durable, le projet propose des innovations convaincantes. L'analyse des paramètres économiques situe ce projet de qualité dans la catégorie haute des évaluations. Les détails élaborés très performants contribuent à conforter cette analyse.

Projet N°71 NVLCDGNV

Le projet se pose comme un grand volume unitaire faisant face à l'esplanade publique. Son implantation est judicieuse et permet une bonne définition de l'espace public en prenant en compte les émergences du CEVA. La relation aux bâtiments futurs est clairement définie. Ainsi disposé, le bâtiment participe intelligemment à la définition et à la qualification spatiale de l'esplanade publique. Les flux piétons sont bien gérés et l'aménagement global proposé est cohérent.

Les façades, en polycarbonate translucide, présentent un traitement unitaire sur les quatre faces du bâtiment. Elles lui confèrent une identité clairement reconnaissable en adéquation avec l'image d'un théâtre comme institution publique. La construction intègre un système d'affichage dynamique permettant de faire évoluer l'image du bâtiment au gré des manifestations présentées. L'ensemble évoque élégamment la magie du spectacle.

Cependant la volonté d'englober tous les volumes et les espaces extérieurs du bâtiment par ces panneaux en polycarbonate induit une lecture très imposante de la volumétrie. Les espaces vides englobés sont disproportionnés et la relation aux bâtiments de logement avoisinant est difficile. La façade donnant sur la rue de desserte devient trop imposante.

Le hall public ainsi que le restaurant, disposés en relation directe avec l'esplanade,

permettent une bonne relation entre le théâtre et la ville. L'ensemble est aisément appropriable et donne un caractère convivial au lieu. Le projet est clairement articulé autour d'un espace central majeur. La transparence depuis l'entrée au travers de cet espace jusqu'à la terrasse supérieure est appréciable.

La coupe transversale est de grande qualité et offre une bonne richesse spatiale. Elle permet d'intéressantes relations, physiques et visuelles, entre le monde du travail du théâtre et les espaces dédiés aux spectateurs. La relation fonctionnelle entre les trois espaces principaux – salle frontale, foyer, salle modulaire – est convaincante. L'aménagement des espaces de représentation est de qualité et, au même titre que l'image du bâtiment, le caractère proposé pour les salles et les espaces publics correspond bien au monde du spectacle et du théâtre.

Le jury regrette que l'organisation du programme présente des difficultés pour les utilisateurs et ne répond pas à certains points du cahier des charges. L'aménagement de l'administration du théâtre en espace collectif au centre du plan est inadéquat.

Les ateliers placés en sous-sol sans lumière naturelle n'offrent pas des conditions de travail acceptables. Pourtant, ces espaces sont des lieux importants accueillant un grand nombre de personnes participant pleinement à la création des spectacles.

Des propositions argumentées ont été formulées pour répondre aux critères de développement durable. L'analyse des paramètres économiques situe ce projet dans la partie basse des évaluations. Le concept architectural proposé participe à conforter cette analyse.

Projet N°76 Odessa

Le projet prend le parti de minimiser son impact sur le site en enfonçant une grande partie du programme dans le terrain. Il donne à voir une émergence de dimension réduite constituée d'une toiture plissée abritant les espaces d'accueil et la tour de scène. Bien que modeste, la forme est représentative d'un théâtre se positionnant comme une institution publique au coeur de la ville. Toutefois, l'expression architecturale n'a pas séduit le jury. Le traitement de la façade du socle, très connotée et expressive, n'est pas cohérente avec les façades de la partie hors sol. Cette dualité d'un socle très imposant et expressif avec des façades d'accueil plus posées ne met pas en valeur le projet.

La volumétrie induit une échelle appropriée au lieu et offre une bonne relation avec l'esplanade publique et les immeubles de logements situés en contre bas. Ainsi disposée, l'émergence permet de prolonger l'esplanade et de créer une place d'entrée faisant face au bâtiment. La position du café, sur la place d'entrée et en relation avec le hall, est judicieuse. Cependant, le jury regrette que l'espace du hall d'entrée ne soit pas mieux défini. Le caractère traité comme un grand espace vide n'est pas clair et le lieu n'offre pas de bonnes possibilités d'appropriation. Il butte abruptement contre le volume borgne de la tour de scène. Les éléments distributifs et la circulation générale pour le public ne sont pas convaincants.

Les circulations verticales induites par ce bâtiment avec une grande partie du programme sous terre affaiblissent le projet. Pour le public, il est réhivitoire de devoir descendre un escalier de onze mètres de haut pour atteindre la salle modulaire. Le jury regrette que les grands escaliers linéaires soient sans qualité spatiale particulière et sans un traitement spécifique de la lumière naturelle.

La disposition des deux salles articulées autour d'un espace de montage généreux est convaincante. Elle permet une bonne utilisation du lieu par les professionnels du théâtre et offre un potentiel intéressant de synergie entre les différentes salles de représentation. Le système distributif des livraisons avec un parcours en boucle autour des lieux de représentation est une solution intéressante et fonctionne particulièrement bien. Dans l'ensemble, hormis les circulations du public, la fonctionnalité du théâtre a été appréciée par le jury.

Le concept du projet prend en compte les aspects liés au développement durable. L'analyse des paramètres économiques situe ce projet dans la partie basse des évaluations. Le concept urbanistique et architectural proposé participe à conforter cette analyse.

Projet N°9 scénepublique

Le projet, très représentatif, propose une volumétrie précise qui s'insère judicieusement

dans le site. La simplicité du volume proposé, son échelle et son intégration dans le contexte urbain le rendent très attractif et très respectueux du bâti existant et de celui en devenir.

Le concept du projet valorise avec habileté l'espace public de l'esplanade. Sa prise en compte en dilatant cet espace dans la volumétrie du projet permet de hiérarchiser avec qualité des espaces distincts (esplanade, espace public couvert, hall, foyer). Le concept de transparence mis en scène dans ce projet est de très grande qualité et participe avec force à la valorisation de l'esplanade comme espace public.

Sur le plan urbanistique, cette relation institution–ville, que propose ce projet, a été très appréciée par le jury. Le foyer, espace majeur du projet, est conçu comme un véritable prolongement couvert de l'esplanade. Il est à la fois entrée et espace de représentation de l'institution. Il abrite le restaurant, la billetterie et l'accès au théâtre. Sa configuration et sa dimension le rendent facilement appropriable pour d'autres manifestations culturelles.

Le jury, s'il a apprécié ce concept, a émis des réserves sur l'ambiguïté que fait naître cet espace par rapport aux activités du théâtre. Celles-ci, dans la représentation du projet, sont peu visibles. Le théâtre et ses activités semblent être perçus comme une annexe mais non comme le lieu de vie principal qui s'ouvre au public. Cette activité symbolisée par l'image de ruche dans le programme n'est pas perceptible dans le projet. Cette vie en dehors des représentations n'a pas été suffisamment mise en scène et semble seulement vouloir être identifiée par ce grand foyer lumineux et transparent.

La matérialité proposée pour l'image de ce projet est convaincante et a été très appréciée. L'accessibilité pour le public à la salle principale et à la salle modulable a été jugé peu conviviale. Sur le plan scénographique, la pente proposée pour la salle n'est pas optimum.

L'organisation fonctionnelle des activités a bien été prise en compte. Un manque d'éclairage pour certains ateliers a été relevé. L'accès des camions de livraison et les flux de distribution n'ont pas convaincu.

Les aspects environnementaux ont fait l'objet d'une approche didactique intéressante. L'analyse des paramètres économiques situe ce projet de qualité dans la catégorie basse des évaluations. Le concept urbanistique et architectural proposé participe à conforter ce constat.

Projet N° 72 QUATRE PORTES

Avec la volumétrie proposée, le projet permet une bonne intégration dans le contexte bâti existant et futur. Le gabarit bas sur l'esplanade publique crée un bon rapport avec les bâtiments futurs, les émergences de la gare du CEVA et les bâtiments de logements en contrebas. La cage de scène, exprimée comme un volume particulier dépassant largement le gabarit général, constitue un signe important et donne à voir la fonction de la nouvelle institution.

Cependant, cette volumétrie étalée oblige de créer un bâtiment très long qui entre en conflit avec le bâtiment de la gare et induit une modification volumétrique de ce dernier. Le bâtiment proposé par le plan directeur localisé est également modifié. Le projet est organisé linéairement par un grand hall distributif adressant clairement l'espace public et permettant de créer une bonne relation spatiale entre le théâtre et la ville. Le restaurant placé en extrémité du système participe également à cette relation. Le hall offre un espace polyvalent et appropriable de multiples manières. Il dessert efficacement les différentes parties du programme et offre un lieu représentatif de l'institution. Néanmoins, le jury émet des doutes sur le réel potentiel d'usage de cet espace compte tenu de ses proportions et de sa largeur étroite. L'aménagement y est très dense et les multiples plateformes placées sur une grande partie de la surface réduisent passablement la hauteur. Paradoxalement, cet espace majeur manque de générosité.

L'aménagement des espaces de travail du théâtre a été apprécié par le jury. Positionnés en façade et organisés autour de patios, ils disposent d'un bon éclairage naturel et leur organisation est convaincante. Les salles de représentation correspondent bien au cahier des charges et leur disposition en permet une bonne utilisation.

La volumétrie et l'implantation du projet présentent un intérêt certain, mais le jury

n'a pas été convaincu par l'expression architecturale du bâtiment. Les façades vitrées composées de panneaux de verre et de métal alternés de façon aléatoire avec une prédominance des verticales n'évoquent pas suffisamment un théâtre de création.

Des propositions argumentées ont été formulées pour répondre aux critères de développement durable. L'analyse des paramètres économiques situe ce projet dans la partie haute des évaluations. Le concept architectural proposé participe à conforter cette analyse.

Projet N°7 2761013055133

Le projet se pose comme un grand volume compact sur ce site. L'implantation est définie avec et par le choix de l'accès au public qui renforce ce sentiment de masse imposante longitudinale et parallèle à l'esplanade. L'accès au théâtre se développe sur une esplanade nouvellement constituée côté nord-est. La relation qui en résulte avec l'espace public entre les émergences de la gare ne contribue pas à engendrer un usage de qualité pour ce lieu.

La relation ville-théâtre est exprimée par l'attitude de rechercher un projet d'une grande compacité. Le volume et sa matérialité identifient l'institution dans la ville.

Pour pouvoir la découvrir, il faut accéder par l'unique entrée latérale, qui seule permet l'accès à toutes les activités du théâtre.

La recherche de densité dans le théâtre est une composante importante du concept du projet. La volonté du projet est de pouvoir générer des espaces explicités en ces termes « simplement utiles et des coûts de gestion et de maintenance contrôlables ». L'organisation et le fonctionnement qui en résultent n'ont pas convaincu le jury en terme de qualité, de circulation et de souplesse d'utilisation.

Le concept est séduisant mais va à l'encontre de l'esprit d'ouverture et de communication souhaité par l'utilisateur. Le restaurant ouvert au public est situé au dernier niveau et est juxtaposé à un espace ouvert pouvant fonctionner comme un théâtre en plein air. Son accès depuis l'esplanade pour le public manque de naturel et de convivialité. Cette notion d'effort pour pouvoir accéder à un lieu de rencontre et de communication pour la population et le public symbolise la nature de ce concept.

Sur le plan scénographique, le projet a été apprécié par les utilisateurs. La matérialité et l'image que véhicule ce projet dans la ville sont jugées élitistes et peu en rapport avec son environnement proche. Sur le plan structurel, des réponses appropriées au concept ont été développées.

Le développement durable fait partie intégrante du concept du projet et de sa matérialisation. L'analyse économique situe ce projet dans la catégorie haute des évaluations. Le concept architectural et urbanistique proposé conforte ce constat.

Projet N°54 popocatepetl

Le projet propose une volumétrie différenciée découlant des spécificités du programme. Cette découpe volumétrique perpendiculaire à l'esplanade permet une bonne relation avec le quartier de logements. La relation et le rapport théâtre-esplanade n'ont pas convaincu le jury. Un sentiment de ne pas vouloir s'approprier et créer un espace public de qualité se dégage de cette insertion dans le site.

Proposer un parvis avec quelques marches pour accéder au théâtre et à son foyer crée une barrière préjudiciable à la convivialité et à l'ouverture souhaitées par les utilisateurs auprès de la population et du public. Ce léger surélevé par rapport à l'esplanade permet d'éclairer les ateliers de travail situés en contrebas mais a des conséquences pour la qualité de l'espace public et des relations théâtre-ville.

Le restaurant situé du côté sud-est en prolongement du foyer ne peut que se développer dans l'espace du foyer. Il se privera de toute extension vers l'esplanade, élément essentiel de l'espace public et de l'animation qu'il peut générer dans ce lieu. Ce sentiment d'obstacle est accentué dans l'espace du foyer, organisé comme un long couloir parallèle à l'esplanade desservant les accès aux salles et aux différents niveaux.

Le fonctionnement et l'organisation des espaces dédiés aux activités du théâtre ne sont pas convaincants dans leur souplesse de circulation et d'utilisation. La matérialité

proposée pour identifier l'institution, le concept structurel sont en parfaite adéquation avec la matérialité que souhaite exprimer le projet dans ce lieu.

Un concept énergétique et des propositions argumentées pour répondre aux critères du développement durable ont été intégrés dans le projet. L'analyse des paramètres économiques situe ce projet dans la catégorie basse des évaluations. Le concept urbanistique et architectural proposé participe à conforter cette analyse.

Projet N°63 c'est un plancher de scène, du bois...

Le projet s'insère dans le site avec une volumétrie compacte mais très représentative pour le théâtre. Le projet évoque l'iconographie du monde du théâtre et séduit par ce langage à références multiples : le théâtre antique avec son espace vide de plein air, le théâtre élisabéthain avec sa rotonde à ciel ouvert, le théâtre du moyen-âge avec l'ouverture de la salle modulable.

Cet aspect séducteur continue avec son expression architecturale qui, avec ses structures en bois et acier, évoque un chantier en permanente évolution, tel un décor de théâtre. Le jury a apprécié cette représentation du théâtre et l'identification de l'institution qui en résulte.

L'entrée du public, l'accueil au théâtre, l'accès à la galerie commerciale, disposés en relation directe avec l'esplanade, favorisent l'appropriation de l'espace public et donne un caractère convivial au lieu. L'organisation et la fonctionnalité des espaces intérieurs du théâtre, complexes dans la gestion de ses circulations et flux, n'ont pas convaincu le jury. L'accès au restaurant public situé en toiture par un ascenseur extérieur en façade sud ne contribue pas à faire de ce lieu un espace convivial ouvert au public.

Cette volonté de créer un bâtiment souple, modulaire, en y introduisant des espaces complémentaires au programme tel le théâtre élisabéthain ou le théâtre en plein air et d'offrir des espaces sans fonction dans la tour au dernier étage, contribue à crédibiliser le concept du projet, sans convaincre dans l'appropriation de celui-ci :

« Une énorme machine à spectacle, performante, fonctionnelle comme une salle de spectacle aux entrailles retournées vers dehors avec ses cintres, ses grils, ses passerelles, toute une machinerie à ciel ouvert ».

D'un point de vue structurel et constructif, un travail très cohérent en parfaite adéquation avec le concept du projet a été proposé. Matérialité et identité de théâtre sont parfaitement lisibles dans l'expression architecturale développée.

Le jury a apprécié toute l'argumentation prise en compte pour les aspects énergétiques et pour ceux liés au développement durable. L'analyse des paramètres économiques situe ce projet dans la catégorie moyenne des évaluations. Le concept architectural et urbanistique du projet participe à conforter cette analyse.